

Tendances

L'absentéisme maladie augmente dans les TPE

Si l'absentéisme maladie, tous secteurs confondus, tend à diminuer dans les grandes entreprises, il s'accroît dans les TPE, selon une étude de Malakoff Humanis.

Date de mise à jour : 25 avr. 2024

Auteur : **Virginie Leblanc**



©Gettyimages

« Alors que l'absentéisme maladie retrouve son niveau de 2021, après une hausse exceptionnelle en 2022, l'écart se comble entre les grandes entreprises, qui voient leur absentéisme diminuer, et les petites entreprises, jusqu'alors davantage épargnées par ce phénomène, et dont les arrêts maladie sont en augmentation. » Ce constat est réalisé par Malakoff Humanis qui vient de publier la neuvième édition de son baromètre Absentéisme*, tous secteurs confondus.

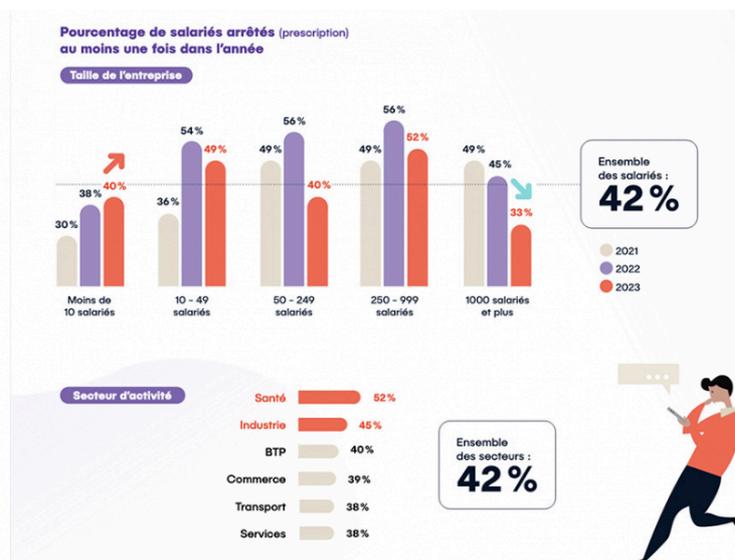
Avec 42 % des salariés arrêtés au moins une fois en 2023, l'absentéisme maladie revient à son niveau d'avant Covid. Cela représente 8 points de moins que l'année précédente, dont le taux était exceptionnellement élevé. 2023 marquerait ainsi le véritable début de la période post-Covid, selon l'étude. Durant la période 2015-2020, l'absentéisme maladie se situait en moyenne autour de 40 %, un niveau relativement stable mais qui n'en demeure pas moins élevé et auquel 2023 ne fait pas exception.

Les secteurs de la santé (52 %, soit 10 points au-dessus de la moyenne) et de l'industrie (45 %) sont les plus concernés par l'absentéisme maladie. Vient ensuite le BTP, en dessous de la moyenne, avec 40 %.

Voir aussi



Santé des artisans : fatigue physique, moral en baisse mais passion intacte



[Consulter l'étude.](#)

Les entreprises de moins de dix salariés enregistrent la plus forte progression de leur absentéisme passant de 30 % en 2021 à 40 % en 2023 (baromètre 2024), alors que les entreprises de plus de 1 000 salariés enregistrent la baisse la plus importante passant de 49 % en 2021 à 33 % en 2023.

« Longtemps épargnées par le phénomène d'absentéisme, notamment grâce à un engagement plus important de leurs salariés, les petites entreprises connaissent désormais des taux comparables voire supérieurs à ceux des plus grandes », souligne l'étude. En 2023, les entreprises de moins de 10 salariés constituent la seule catégorie d'entreprise à voir son absentéisme augmenter. Et cette croissance est continue depuis trois ans : 30 % en 2021, 38 % en 2022 et 40 % en 2023.

Quant aux entreprises de 10 à 49 salariés, les arrêts maladie concernent 49 % de leurs salariés en 2023 (vs 33 % dans les entreprises de plus de 1 000 salariés, et 42 % en moyenne).

Selon Malakoff Humanis, différents facteurs peuvent expliquer cette tendance :

- un **moindre recours au télétravail** comme alternative aux arrêts maladie dans les petites entreprises (10 % vs 24 % dans les grandes entreprises). Les petites entreprises sont plus présentes dans des secteurs où le recours au télétravail est moins naturel : commerce et restauration, BTP, santé,
- l'augmentation du **respect des arrêts maladie** prescrits dans les petites entreprises : 75 % des arrêts ont été pris en 2023, contre 64 % en 2022 et 58 % en 2020. Une tendance que peut expliquer la surreprésentation dans les petites entreprises des jeunes ; ces derniers étant plus enclins aujourd'hui à respecter les arrêts maladie,
- **l'érosion de l'engagement des salariés** dans les petites entreprises : 48 % des salariés de petites entreprises se disent engagés vs 55 % en 2020, même si cet engagement reste fort dans les petites entreprises (48 % vs 26 % des salariés des entreprises de plus de 1 000 personnes),
- les **situations de fragilité** vécues par les salariés – difficultés financières, maladie chronique, situation d'aidant, situation familiale compliquée – plus nombreuses dans les entreprises de 10 à 49 salariés que dans les entreprises de plus de 1 000 salariés (25 % vs 17 %),
- les grandes entreprises sont par ailleurs de plus en plus nombreuses à mettre en œuvre des actions de prévention – **TMS et risques psychosociaux** notamment - pour lutter contre l'absentéisme ; seules 13 % des entreprises de 1 à 9 salariés ont mis en place de telles actions contre 43 % pour les plus grandes, des dispositifs dont l'impact se mesure aujourd'hui,
- enfin, le **contrôle des arrêts maladie**, plus élevé dans les grandes entreprises, avec un écart allant de 8 % dans les entreprises de moins de 10 salariés à 58 % dans les entreprises de plus de 250 salariés, constitue également un élément d'explication de ce décalage.

Avec la baisse des arrêts liés au Covid (moins 10 points vs 2022), les arrêts pour cause de maladie ordinaire (grippe, angine, gastro-entérite...) redeviennent majoritaires (plus 5 points vs 2022). L'étude constate également un ancrage des arrêts pour troubles psychologiques qui représentent toujours 15 % des arrêts maladie, et un quart des arrêts longs. Les arrêts longs (plus de 30 jours) représentent 10 % des arrêts maladie.

**Baromètre Absentéisme 2024 : étude de perception menée pour Malakoff Humanis par l'Ifop auprès de 2 488 salariés et 400 dirigeants d'entreprise ou DRH du secteur privé.*

Evénement

Le groupe Malakoff Humanis organise une émission spéciale « Prévenir l'absentéisme : des entreprises s'engagent » sur LinkedIn le 30 avril à 12 h 00, avec la participation de Mohamed Ali Ben Halima, maître de conférences au Conservatoire national des arts et métiers, Olfa Jouini, médecin du travail et médecin régulateur Samu92, et Anne-Sophie Godon, directrice des Services de Malakoff Humanis.